

BONA ANNADA PLA BRAVE MOUNDE !

Bonne année !

BONNE ANNÉE
2016



Sommaire

Échos du conseil
municipal

Éditorial

Infos
municipales

Zoom sur...

Vie
associative

Denière minute

Recensement de la population
du 21 janvier au 20 février

Séance ordinaire du 5 octobre 2015

Le Conseil a validé :

- à l'unanimité, le marché d'acquisition d'une cuve à carburant pour l'aérodrome, pour un montant de 21 430 euros HT ;
- à l'unanimité, une décision modificative au budget investissement 2015, pour le marché précédent ;
- à l'unanimité, l'achat d'une parcelle de terrain pour le réaménagement du chemin du Clos, pour l'euro symbolique (hors frais de notaire) ;
- à l'unanimité, le marché pour la vérification des installations électriques des bâtiments communaux, pour un montant de 1 680 euros HT.

Le conseil a discuté et/ou été informé :

- d'aménagements prévisibles dans la collecte des déchets ménagers ;
- des conclusions d'un litige de voisinage ;
- d'une analyse en cours, du coût des assurances pour la commune ;
- de l'inspection des installations aéronautiques de l'aérodrome, par la DGAC ;
- du prochain recensement de la population de la commune, en février 2016.

Séance ordinaire du 2 novembre 2015

Le Conseil a validé :

- à l'unanimité, la convention pour le fauchage des aires de manœuvre de l'aérodrome, pour un montant de 4 800 euros HT ;
- à l'unanimité, les contrats de gestion avec « Loisirs-Education-Citoyenneté, pour le centre de loisirs et les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), pour un montant total de 35 801,5 euros HT, à répartir entre les communes du RPI ;
- à l'unanimité, la dénomination de deux nouvelles voies dans des lotissements : impasse du Petit-Lac et impasse des Pyrénées ;
- à l'unanimité, un avenant au marché de l'AMO du groupe scolaire, pour reporter la date d'expiration de la première tranche d'études, afin de prendre en compte les observations émises par le Conseil.

Le conseil a discuté et/ou été informé :

- des appels d'offre pour les marchés d'accessibilité des ERP et de réaménagement du chemin du Clos ;
- des conséquences de la loi NOTRe.

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

Le Conseil a validé :

- par 11 voix pour et 4 abstentions, les demandes de subvention auprès de l'Etat et du Conseil départemental, pour les travaux de mise en accessibilité des ERP communaux ;
- à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe, pour assurer le remplacement d'une ATSEM placée en disponibilité ;
- à l'unanimité, la nomination de Mesdames Nicole Mingorance et Cathia Moutarde, comme agents recenseurs, dans le cadre du recensement de population 2016 ;
- à l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 1 450 euros, pour l'organisation d'une classe en immersion en langue anglaise, à Aspet, pour les enfants des CE du Bourg et de Vallesvilles ;
- à l'unanimité, la diminution de deux à une, des collectes hebdomadaires des ordures ménagères au porte à porte ;
- par 11 voix pour et 4 abstentions, un avis défavorable au projet de fusion des intercommunalités de Cœur-Lauragais, Coloursud et Cap-Lauragais, proposé par la Préfecture, dans le cadre de la loi NOTRe.

Le conseil a discuté et/ou été informé :

- des projets de modification et de révision du PLU ;
- du résultat des entretiens avec M. Carcerac, président du conseil départemental du Tarn, Mme Delga et M. Reynié, au sujet du projet d'autoroute Castres-Toulouse.

Séance ordinaire du 11 janvier 2016

Le Conseil a validé :

- à l'unanimité, une modification des statuts du SDEHG ;
- à l'unanimité, l'indemnité de conseil du comptable de la collectivité (percepteur).

Le conseil a discuté et/ou été informé :

- des derniers éléments du dossier SDCl ;
- du projet de modification du PLU.

Les séances du conseil municipal sont publiques. Elles ont lieu en général, le premier lundi de chaque mois. Retrouvez les procès-verbaux des conseils municipaux en intégralité en mairie et bientôt sur le site internet : www.bourg-saint-bernard.fr

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Voici le premier numéro du bulletin communal de 2016, donc l'occasion de vous présenter à titre personnel et au nom de l'ensemble du conseil et des services municipaux, tous mes vœux de santé et de prospérité.



Je souhaite ardemment que cette nouvelle année soit riche de projets et de réussites, et qu'elle vous apporte, aussi qu'à ceux qui vous sont chers, la réalisation de toutes vos espérances.

Vous trouverez dans ce bulletin, un maximum d'informations sur notre action municipale. Ce magazine est un des éléments qui renforcent le lien permanent qui doit exister entre les habitants d'une commune et leur municipalité.

En commençant par le projet autoroutier Toulouse - Castres, l'enquête publique devrait débuter bientôt. Les maires de la Vallée du Girou (Tarn et Haute-Garonne) ont rencontré nos « politiques » pour les sensibiliser à l'inutilité de ce projet.

En matière de traitement des déchets, un effort considérable est demandé à chaque citoyen pour réduire nos déchets suite à l'adoption de la loi relative à la transition énergétique.

Le vote de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) a pour conséquence la fusion de notre intercommunalité « Cœur Lauragais » avec 2 autres intercommunalités. Notre conseil municipal s'est prononcé contre cette fusion étant donné les délais courts de réflexion, l'avenir de nos petites communes dans ces futures intercommunalités...

Durant les fêtes de Noël, notre municipalité a reçu un renfort important, celui des habitants avec vos décorations, souvent illuminées qui fleurissent dans les jardins et sur les façades des maisons. Je vous remercie, une fois de plus, pour votre participation.

Bonne lecture !!!

Andrée Oriol



La mairie

Tel : 05 62 18 86 50

Fax : 05 62 18 86 51

mairie.stbernard@wanadoo.fr



Ouverture au public

- LUNDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- MARDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- MERCREDI Fermé au public
- JEUDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- VENDREDI de 8h à 12h et de 14h à 18h

Directeur de la publication

R. FERRANDO (1er Adjoint)

Comité de rédaction

E. CESSÉS - Ch. LAHOZ - S. LE JOLY - D. PARKER
G. PINEL - M.C. PINEL - J.P. RIBAUT - P. ZENATTI

Crédits

fr.vector.me, freepik.com

Tiré à 400 exemplaires imprimés par nos soins

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

Cette année, la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 a revêtu un caractère particulier, deux jours à peine, après les attentats de Paris, où 130 innocents furent lâchement massacrés, par les terroristes de Daech. Nous les avons bien naturellement, associés à l'hommage traditionnel que nous avons rendu, aux victimes du terrible premier conflit mondial.

Et jamais, les paroles de la Marseillaise, que nous avons entonnée devant les monuments aux morts du Bourg et de Roques, n'ont été autant d'actualité et aussi émouvantes.

Un grand merci, à tous les jeunes enfants, qui sont venus déposer des fleurs à la mémoire de nos disparus et se recueillir avec nous.



Grand moment de chaleur et de convivialité, pour ce traditionnel goûter des aînés. La salle était bien pleine. Les convives joyeux. Les pâtisseries et la blanquette n'y ont pas résisté. Et comme les années précédentes, la chorale du Bourg nous a fait son aubade, avec notamment, un pot-pourri des « chansons éternelles », repris en chœur et en cœur. Bonne année à tous les aînés et à l'année prochaine.

GOUTER DES AINES

A CONTRETEMPS

Enfin, le concert a pu avoir lieu !

Et pour notre plus grand plaisir ! Malgré un programme quelque peu perturbé en dernière minute (mais, le « Messie de Haendel » est toujours aussi enthousiasmant à écouter), l'ensemble A Contretemps, dirigé par Guy Zanesi, nous a fait passer, encore une fois, une soirée de gala.

Nous tenons tout particulièrement, à remercier les chanteurs, d'avoir inclus Bourg Saint Bernard, dans leur tournée du 20ème anniversaire. Un grand honneur et un vrai plaisir pour nous.

Et nous associerons à ces remerciements, le pianiste Frank Magné, la soprano Elena Poesina, la mezzo Daniela Guerini-Rocco et la harpiste Dominique Puissan, dont les prestations vocales et musicales ont enchanté le public.

Merci encore et peut être, pour le 21ème anniversaire ? Si Dieu le veut.

CONCOURS DE DESSINS



Le dessin de la couverture de ce numéro du bulletin a été réalisé par Juliette (8 ans).

Les vingt enfants de l'ALAE ont participé à un grand concours, sur le thème de la nouvelle année. Le dessin gagnant a été sélectionné par les habitants du Bourg, petits et grands, lors d'un scrutin organisé le jour des élections régionales. Au vu de la qualité et de la

beauté des dessins, le vote a été si serré, que le jury a été contraint de tirer au sort le gagnant.

Nous félicitons Juliette et remercions, par ordre alphabétique, Ava (8 ans), Axel (7 ans), Camille (3 ans), Célian (8 ans), Elisa (6 ans), Eliot (5 ans), Elliott (3 ans), Elloria (5 ans), Hugo (5 ans), Justine (10 ans), Laurine (3 ans), Leila (5 ans), Maëla (6 ans), Maëlis (8 ans), Martin (5 ans), Mathilde (5 ans), Nathan (8 ans), Sofia (6 ans) et Tanaïs (6 ans), pour leur participation.

IMPOTS LOCAUX

Tous les contribuables exonérés de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière en 2014, le seront également, en 2015 et 2016.

Si vous avez déjà payé, vous serez automatiquement remboursés ;
Si vous n'avez pas payé, ne pas tenir compte des avis reçus.

Pour plus d'informations : www.impots.gouv.fr

SI VOUS AVEZ DÉJÀ PAYÉ	SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE PAYÉ
Vous serez automatiquement remboursés ;	Il vous est demandé de ne pas tenir compte des avis reçus.
<small>si besoin, vous pourrez en faire la demande dès le 9 novembre auprès des services des impôts.</small>	

RECENSEMENT DE POPULATION

Se faire recenser est non seulement obligatoire, mais surtout c'est un geste civique ! Du 21 janvier au 20 février, se déroulera le recensement de la population de la commune. Cette opération, très encadrée par la loi est réalisée en partenariat, par l'INSEE et la commune, qui a la charge de la collecte des renseignements. Un agent recenseur se présentera chez vous, pour vous apporter les imprimés : formulaire de logement et formulaires individuels. Cet agent a été désigné par le Conseil municipal et est titulaire d'une carte professionnelle. Il est tenu au secret professionnel.

**Faites lui bon accueil. Sa mission est importante.
Il est là pour vous aider, vous conseiller et vous guider.**



Cette année, vous aurez le choix :

- ▶ remplir les questionnaires papier, comme d'habitude ;
- ▶ ou répondre en ligne, via Internet.

Nous vous encourageons à choisir la deuxième méthode, plus simple et plus rapide, puisque l'agent recenseur n'est pas obligé de repasser et les données plus faciles à stocker, à vérifier et à traiter.

Si vous n'avez pas Internet ou si vous ne vous sentez pas à l'aise pour ces démarches, la mairie met un ordinateur à votre disposition, pendant toute la durée des opérations.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter :

www.le-recensement-et-moi.fr ou contacter le secrétariat de la mairie au 05 62 18 86 50

COMPTEUR LINKY



Depuis décembre 2015, ERDF procède au remplacement des compteurs actuels par le nouveau compteur communicant Linky. En France, l'objectif est de remplacer 90% des 35 millions de compteurs en service à l'horizon 2021.

Première brique des réseaux intelligents, le compteur communicant Linky est un outil essentiel pour la transition énergétique et une meilleure gestion du réseau électrique. Mais il présente avant tout, de nombreux avantages

pour les clients : une facture calculée sur la base de la consommation réelle, des interventions réalisées à distance, sans contrainte de rendez-vous et dans des délais plus courts.

Grâce à ce compteur communicant et au portail internet mis à disposition par ERDF, les clients pourront accéder gratuitement à leurs propres données de consommation et ainsi, avoir les moyens de mieux maîtriser leur demande en électricité.

Le compteur communicant Linky vient en lieu et place de l'ancien compteur. Il n'entraîne aucune modification sur la qualité du service rendu et sur le contrat de fourniture d'électricité des clients. La fourniture et la pose du compteur Linky sont prises en charge intégralement par ERDF.

En Haute-Garonne, le déploiement des premiers compteurs se fera progressivement, en commençant par Toulouse et Balma avant de s'étendre aux autres communes du département. La commune de Bourg-Saint-Bernard, les premiers compteurs Linky seront installés dans un peu plus de 4 ans, à partir de 2020*.

Sur le département de la Haute-Garonne, ce seront près de 740 000 compteurs remplacés sur l'ensemble du territoire en six ans, mobilisant jusqu'à 90 techniciens par jour au plus fort de l'activité.



Pour plus d'information :

<http://www.erdf.fr/linky-le-compteur-communicant-derdf>

*les constructions neuves seront équipées de ces nouveaux compteurs. Mais ceux-ci ne seront reliés au réseau communicant qu'à partir de cette date. Jusque là, ils fonctionneront comme des compteurs classiques.

NOUVELLE ORGANISATION DU TERRITOIRE DE LA REPUBLIQUE (LOI NOTRe)

LE CONTEXTE

Processus d'aménagement du territoire français, la décentralisation permet de transférer des compétences administratives de l'État vers les collectivités locales.

Aujourd'hui, la France compte quatre échelons administratifs locaux qui se partagent des compétences : commune, intercommunalité, département et région. Cet empilement des échelons d'administration, les compétences partagées et les financements croisés sont souvent résumés par l'expression "millefeuille territorial". Cette organisation est souvent illisible pour le citoyen et nuit à l'efficacité de l'action publique des territoires.

Une première loi de réforme des collectivités territoriales (dite loi RCT) a lancé le processus en 2010. Elle a initié les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI), destinés à être mis en œuvre dans chaque département, une fois validés par les Commissions Départementales de la Coopération Intercommunale (CDCI).

LES TROIS VOILETS DE LA REFORME TERRITORIALE

○ Création des métropoles

Un premier volet a déjà été ouvert en janvier 2014, avec la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) qui renforce notamment, le poids des intercommunalités et crée neuf métropoles (dont celle de Toulouse).

Le statut de métropole est accessible aux ensembles de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus



de 650 000 habitants.

Ces nouvelles entités ont plus de pouvoir pour élaborer et conduire un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion.

○ Nouvelle carte des régions

Les nouvelles régions ont été officiellement créées le 1er janvier 2016, après constitution de la nouvelle assemblée régionale, issue des élections de décembre 2015.

La loi renforce leur rôle en matière de développement économique et notamment de soutien aux PME.

Elle a également, la charge de l'aménagement durable du territoire, en matière d'aménagement du territoire, mobilité, lutte contre la

pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie, logement et gestion des déchets.

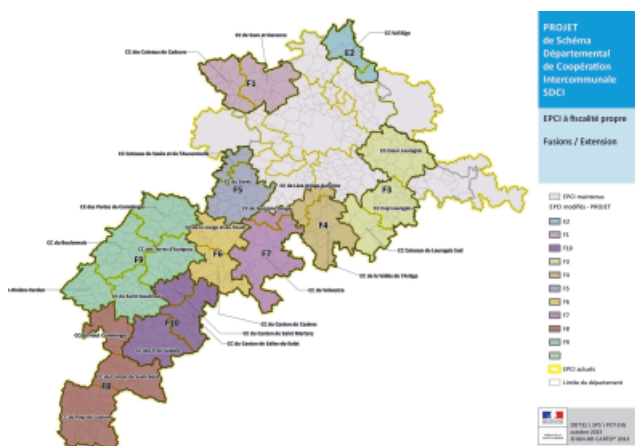


La loi supprime aussi, la clause générale de compétence pour les départements et les régions. Mais le département reste responsable des compétences de solidarité (RSA entre autres).

○ Coopération intercommunale renforcée

Troisième volet de la réforme des territoires, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) a été adoptée le 16 juillet 2015 et promulguée le 7 août 2015.

L'objectif majeur de ce nouveau texte vise à rationaliser la coopération intercommunale. A ce titre, les axes principaux concernent : l'accroissement de la taille minimale des intercommunalités, de 5 000 habitants à 15 000 habitants, le transfert de nouvelles compétences à ces EPCI, la suppression des syndicats devenus inutiles et regroupant les autres (SIVU, SIVOM, etc).



Le transfert obligatoire aux communautés de communes de nouvelles compétences comprend pour 2017, la promotion du tourisme, la collecte des déchets (déjà acquise à Cœur Lauragais) et l'accueil des gens du voyage, pour 2018, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues (loi dite GEMAPI), pour 2020, la distribution d'eau potable et à l'assainissement.

CONSEQUENCES POUR NOTRE TERRITOIRE

Notre communauté de communes Cœur-Lauragais étant en dessous des seuils de population définis par la loi NOTRe (14 600 habitants), elle devra fusionner avec une ou plusieurs autres intercommunalités, afin d'atteindre la masse critique.

Un nouveau projet SDCI, élaboré par la Préfecture a été

présenté, le 31 octobre 2015, à la CDCI, aux conseils municipaux des communes, aux organes délibérants des EPCI et syndicats mixtes fermés. Il prévoit notamment :

- la fusion des trois communautés de communes, Cœur-Lauragais (Caraman), Coloursud (Nailloux) et Cap Lauragais (Villefranche). Cette nouvelle intercommunalité comprendrait donc, 58 communes et 36 800 habitants.
- la dissolution ou fusion des syndicats intercommunaux, notamment des SIVU existants, réunissant des communes en Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI).



Le Conseil municipal de Bourg Saint Bernard et ceux d'un bon nombre de communes de Cœur-Lauragais se sont prononcés contre ce projet. Il en est de même des conseils communautaires de Cœur-Lauragais et de Cap-Lauragais.

Le projet de schéma et les avis recueillis ont été transmis à la CDCI qui dispose alors d'un délai de trois mois, pour se prononcer sur le tout. Elle a la possibilité d'amender le projet à la majorité des 2/3.

Le SDCI sera finalisé par le Préfet au plus tard le 31 mars 2016 et les arrêtés devront avoir été pris, avant le 15 juin 2016. Ils seront notifiés ensuite, aux organes délibérants. Ceux-ci disposeront d'un délai de 75 jours à compter de la notification pour délibérer. S'il n'y a pas accord à la majorité qualifiée, une procédure de « passer outre » pourra être engagée par le Préfet.

La loi NOTRe fixe au 31 décembre 2016 la date limite de signature des arrêtés définitifs de périmètre.

Au vu de cette procédure d'approbation du SDCI, il est fort peu probable que la fusion des trois intercommunalités actuelle, ne se fasse pas telle que prévu. D'autant qu'elle a, d'ores et déjà, recueilli l'assentiment de ses trois présidents. Le nom du président, qui sera élu par les délégués de la nouvelle intercommunalité, a même été évoqué dans la presse.

PASSAGE A LA TNT HAUTE DEFINITION

A partir du 5 avril 2016, sera adoptée une nouvelle norme, plus récente et plus performante, qui permettra le passage à la TNT HD. Cette évolution permettra notamment de recevoir l'ensemble des 25 chaînes gratuites de la TNT.



Qui est concerné ?

tous les foyers reliés à une antenne râteau individuelle ou collective ;

les foyers qui reçoivent programmes par le câble ou le satellite doivent contacter leur opérateur pour vérifier que leur décodeur est bien compatible HD.

les téléspectateurs recevant la télévision par ADSL ou fibre optique ne sont pas concernés.

Comment vérifier que votre équipement est compatible ?

Vous voyez le logo « TNT HD », sur votre équipement ;

Vous visualisez le logo « arte HD » à l'écran en vous plaçant sur la chaîne 7 ou la chaîne 57.



Si ce n'est pas le cas l'achat d'un équipement compatible est à envisager (25 à 30 euros).

Que faut-il faire ?

Avant le 5 avril, si un téléviseur n'est pas compatible, l'achat d'un adaptateur suffit ;

Le 5 avril, procéder à une nouvelle recherche des chaînes, pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT.

Pour plus d'informations ou pour un test de diagnostic de votre équipement :

consultez le site recevoirlatnt.fr
ou téléphonez au 09 70 81 88 18 (prix d'un appel local)

REUNION PUBLIQUE

Vendredi 18 mars 2016, à 20h30, à la Salle polyvalente
Réunion publique d'information sur la sécurité routière



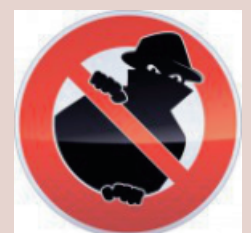
Conférence animée par l'association CSPR

- Prévention du risque routier
- Prévention chez les seniors

Echange avec la population sur l'amélioration de la sécurité routière dans le village.

CAMBRIOLAGES

De nombreux cambriolages ont eu lieu dans la région. Des véhicules en maraude et des individus au comportement louche ont été signalés par des concitoyens. N'hésitez pas à signaler à la gendarmerie (17), tout évènement ou tout comportement qui vous paraît suspect. Relevez, si possible le numéro d'immatriculation des véhicules douteux.



RESTEZ VIGILANTS

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Après près de 8 années d'existence, l'année 2016 verra le début du chantier de la refonte du PLU de la commune. Dans un premier temps, une modification sera lancée. Cette opération relativement simple, permettra l'ouverture à la construction d'une zone AUo, pour la réalisation de la deuxième tranche du lotissement dit des Rouillières, dont la première est quasiment achevée.



En parallèle seront conduits les travaux plus lourds d'une révision du PLU et plus particulièrement, de son plan de zonage. En effet, il nécessite d'être complètement revu, à la lumière des dernières orientations imposées par la Loi et par le SCOT :

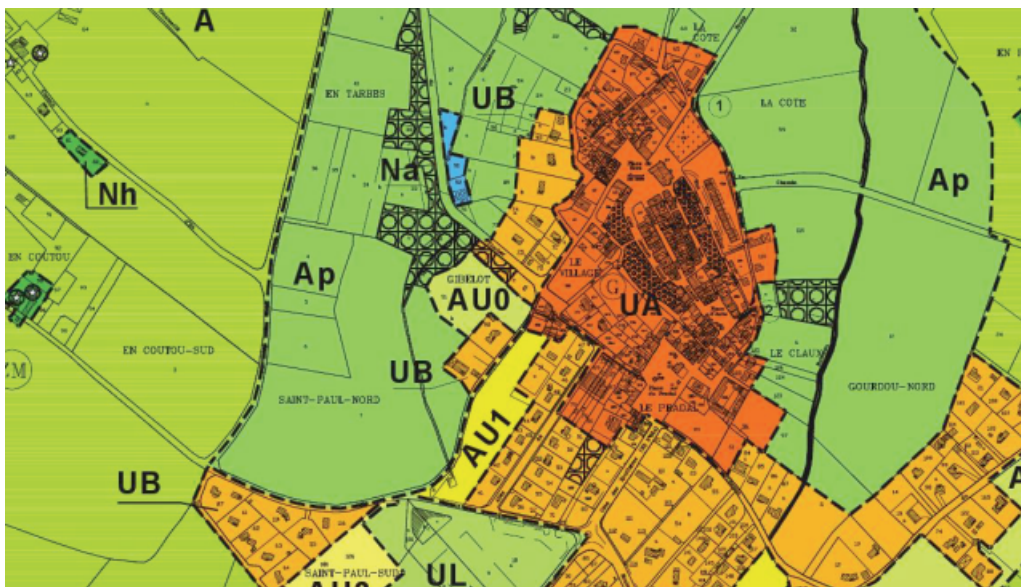
- ◆ densification des centre-bourgs, pour éviter la prolifération de lotissements et donc, le grignotage de terres agricoles ;
- ◆ protection environnementale et paysagère ;
- ◆ utilisation prioritaire des terrains raccordés ou raccordables aux réseaux collectifs existants, pour économiser les deniers publics.

Cette procédure de révision est très encadrée et doit suivre un schéma rigoureux :

- ◆ arrêté du Maire engageant la procédure (transmission au Préfet et mesures de publicité) ;

- ◆ élaboration du projet de modification ;
- ◆ notification du projet au Préfet et autres personnes publiques associées (PPA) ;
- ◆ mise à l'enquête publique du projet de modification (arrêté du Maire soumettant le projet à enquête publique ; avis au public dans 2 journaux diffusés dans le département une première fois 15 jours minimum avant le début de l'enquête et une deuxième fois dans les 8 premiers jours de celle-ci. A afficher dans tout lieu destiné à cet effet au siège de l'EPCI et communes membres ou en mairie ; demande de désignation d'un commissaire enquêteur au tribunal administratif de Toulouse) ;
- ◆ enquête publique (durée 31 jours consécutifs minimum) : le commissaire enquêteur désigné reçoit les habitants de la commune, associations qui le souhaitent et enregistre leurs doléances sur le projet. Il dispose ensuite d'un mois pour rendre son rapport. Le cas échéant, les avis des PPA sont joints au dossier soumis à l'enquête.
- ◆ approbation de la modification par délibération du conseil municipal (après modifications éventuelles apportées au projet en fonction des avis des PPA et du rapport du commissaire enquêteur).
- ◆ mesures de publicité (transmission de la délibération et du projet au Préfet, affichage un mois en mairie, mention de cet affichage inséré dans un journal diffusé dans le département).

Ces travaux s'étaleront sur toute l'année 2016.



AUTOROUTE CASTRES-TOULOUSE

LES MAIRES DE LA VALLEE DU GIROU

Les maires d'Appelle (81), de Bannières (81), de Bonrepos-Riquet (31), de Bourg-Saint-Bernard (31), du Faget (31), de Francarville (31), de La Croisille (81), de Loubens-Lauragais (31), de Montcabrier (81), de Saint-Pierre (31), Saussens (31), de Teulat (81), de Vendine (31), de Verfeil (31), avec l'appui du conseil municipal de Maurens-Scopont (81), ceux de Mme Lynda Gourjade, députée du Tarn, Emilienne Poumirol, conseillère départementale et M. Gros, vice-président du Conseil régional se sont groupés, pour sensibiliser les « décideurs » et les convaincre de l'inutilité de ce projet.

ONT RENCONTRE



M. Carcenac, président du Conseil départemental du Tarn

Il ne semble pas favorable au projet, mais il n'a jamais dit qu'il était contre. Si le projet peut être financé, d'une manière ou d'une autre, sans que le budget de son département ne soit réellement, mis en péril, on peut être sûr qu'il ne s'y opposera pas.

Mme Delga, présidente du Conseil régional

Elle en est une ferme partisane et est persuadée que l'autoroute est la réponse adéquate au désenclavement du bassin de vie du Tarn sud.

Elle a été légèrement sensible à la question du calcul de la subvention d'équilibre et de la manière dont les questions ont été posées au débat public. Mais, elle s'en tient à la position officielle et donc, aux décisions ministérielles et aux études techniques conduites par la DREAL.

M. Reynié, conseiller régional (LR)

Monsieur Reynié n'a pas souhaité nous recevoir. Un rendez vous a été aménagé avec son directeur de campagne.

Nous lui avons délivré notre message. Il nous a écoutés avec attention, car M. Reynié défend le transport routier contre le ferroviaire, qu'il juge cher et moins souple. Toutefois, il a été attentif à certains de nos arguments, qu'il a jugés originaux et intéressants. Nous espérons avoir été convaincants.

M. Méric, président du conseil départemental de la Haute-Garonne

L'intérêt de M. Méric pour le projet d'autoroute n'est plus à démontrer. A ces yeux, le projet est acquis puisqu'il nous a dit, en substance, qu'il valait mieux nous battre pour un échangeur, sinon nous aurions tous les inconvénients sans avoir aucun avantage (il n'a pas abordé d'ailleurs, le financement d'un échangeur).

Pour l'instant, il s'en tient à la position d'opposition au projet, prise par l'ancien conseil général. Mais, il devrait écrire au Préfet, pour savoir si les solutions alternatives ont été étudiées. Comme la réponse de celui-ci sera négative, il y a fort à penser que le positionnement du conseil départemental pourrait évoluer vers un soutien au projet.



D'autres rencontres sont prévues, ainsi que des informations par voie de presse.

OU EN EST ON ?

ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique est une étape clé pour s'exprimer, pour faire valoir son opinion, et dans le cas présent de convaincre la commission d'enquête que cette autoroute à péage qui représente une dépense publique déraisonnable, ne rend pas les services attendus, accroît les inégalités sociales, touche notre cadre de vie, l'aménagement de notre territoire, et ce de façon irrémédiable, et qu'en bref, l'autoroute à péage Castres - Toulouse n'est pas un projet d'intérêt collectif.

L'enquête publique doit démarrer dans les semaines qui viennent.

Face à des « grands élus » plus ou moins déjà acquis au projet, votre participation est essentielle. Plus elle sera importante, plus notre légitimité et notre crédibilité seront assurées, pour faire entendre nos arguments.

Il faut absolument être le plus nombreux possible à exposer avis, remarques, critiques, propositions, sur les registres en mairie, ou en rencontrant le commissaire enquêteur lors de ses permanences en mairie (les dates de permanence seront communiquées). **Nous vous aiderons en mettant à votre disposition, l'argumentaire que nous avons élaboré. Il sera affiché en mairie.**

POURQUOI CE PROJET EST INUTILE

1. Un projet inadapté aux besoins du territoire

C'est un projet vieux de plus de 20 ans. Depuis, les besoins et la situation ont changé : crise économique majeure, endettement des collectivités territoriales, lois Grenelle, besoins en déplacements différents, etc.

Le nombre de véhicules circulant actuellement entre Castres et Toulouse via Verfeil, ne justifie pas une autoroute inévitablement déficitaire. La RN 126, c'est plus du trafic local que du trafic de transit.

2. Un gain de temps incertain, pour un prix exorbitant

Le prix annoncé du trajet Castres-Toulouse s'élève à 7,5 euros (soit 3 300 euros annuel). Gain de temps annoncé au mieux de 15 mn. C'est le prix de 3/4 d'heure de SMIC pour 15 mn théoriquement gagnées et aboutir sur la rocade de Toulouse et ses encombrements ou celle de Castres et ses embouteillages.

3. La triple peine

L'autoroute n'est pas que l'affaire du concessionnaire. L'Etat et les collectivités, donc vous, doivent mettre la main à la poche. L'Etat annonce 200 millions d'euros d'argent public qui seront injectés dans le projet, mais des études sérieuses (bilan LOTI) prouvent que ce chiffre se rapprochera plus probablement, du double. Le contribuable paiera une, deux, trois fois : par ses impôts, par la confiscation des contournements de Puylaurens et de Soual et finalement, au péage ;

4. Discrimination

L'autoroute n'est faite que pour les Castrais qui ont les moyens de se la payer ou de se la faire payer par leur entreprise. En revanche, la majorité, à cause du péage exorbitant, ou bien parce qu'elle ne répond pas à ses besoins de déplacement, se verra contrainte de repasser par les centres de Soual et Puylaurens. Un retour en arrière de plus de 15 ans pour la majorité des usagers de la RN126.

Les habitants d'Albi pourront rejoindre Toulouse gratuitement, pas ceux de Castres.

5. Des inconvénients, mais aucun avantage pour la vallée du Girou

Les habitants de la vallée du Girou subiront toutes les nuisances de l'autoroute (bruit, pollution, dessertes locales plus longues), sans en tirer aucun avantage. Aucune retombée économique pour les territoires traversés. Le trafic local passera à nouveau, par les communes de Soual, Verfeil et de Puylaurens, avec toutes les conséquences que cela implique.

6. Catastrophe environnementale

Destruction d'un environnement paysager jusque là préservé d'une urbanisation débridée. Destruction de centaines d'hectares de terres cultivables de grande qualité.

Comment s'informer :

<http://collectifrn126.sitego.fr>

collectif.rn126@yahoo.fr

www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr

En vous rapprochant de votre maire

AU FIL ...

Le tri des déchets permet de lutter efficacement contre le gaspillage des ressources naturelles, de promouvoir des économies d'énergie et d'épargner l'environnement.

Pour permettre leur recyclage, les déchets ne doivent pas être mélangés avec des ordures ménagères sinon ils se salissent mutuellement et ne sont alors plus récupérables.

La récupération des déchets recyclables permet de préserver la nature et de maîtriser les coûts. En limitant leur quantité au moment de les éliminer par l'incinération ou l'enfouissement qui sont des procédés de plus en plus coûteux ou taxés (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

PRODUIRE MOINS DE DECHETS

Réutiliser ou refuser les sacs plastiques.

- Eviter au maximum les produits jetables (nappes papier, gobelets, lingettes...).
- Choisir des produits moins emballés.
- Réaliser soi-même ses produits d'entretien, ses plats cuisinés, ses yaourts...
- Boire l'eau du robinet.
- Bien organiser son réfrigérateur.
- Penser à donner au lieu de jeter.
- Réparer ou faire réparer.

LES DECHETS A LA MAISON

Refuser la publicité dans la boîte aux lettres avec un STOP PUB (disponible en Mairie).

Récupérer les matières biodégradables, un tiers des déchets alimentaires :

Si vous avez un jardin en installant un COMPOSTEUR.

Si vous êtes en appartement en utilisant un LOMBRICOMPOSTEUR.

Rapporter ses médicaments périmés, non utilisés, à son PHARMACIEN.

REDUISEZ VOS DECHETS LA NATURE S'EN SOUVIENDRA

COMMENT TRIER LES DECHETS ?

Je dépose les ordures ménagères non valorisables ensachées dans des sacs fermés, prévus à cet effet, dans le conteneur à couvercle marron. Elle ne doit pas contenir de verre, de déchets verts, de bois, de déchets spéciaux tels que les piles, les appareils ménagers... Un seul passage depuis le 1er janvier 2016 : le mardi matin.

Je dépose en vrac les emballages à recycler (aérosols, boîtes de conserves, barquettes en aluminium, bouteilles d'eau, de jus de fruits, d'huile... et flacons en plastique de shampoing, de gel douche, de produits d'entretien...), les journaux, les revues, les papiers et les cartons pliés, dans le conteneur à couvercle jaune : le mercredi matin.



Je dépose dans les colonnes à verre, les bouteilles, les bocaux et les pots en verre.

La collecte est assurée par le personnel du SIPOM (Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères) de REVEL une fois par semaine tout au long de l'année.

Les points de collecte des bacs de regroupement ne sont pas des mini déchetteries. A nous de les conserver dans le meilleur état d'accueil possible pour le bien de tous.

... DES DECHETS

LA DECHETTERIE, MODE D'EMPLOI

La déchetterie est un espace de tri et de recyclage, qui permet d'accueillir les produits valorisables, encombrants ou spéciaux, dont les particuliers ne peuvent se défaire par la collecte des ordures ménagères.

La déchetterie est sous la responsabilité d'un gardien. Celui-ci est le maillon nécessaire entre l'utilisateur trieur et la filière de valorisation TRIFYL (Syndicat Mixte Départemental de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés) de LABESSIERE-CANDEIL (Tarn). Il garantit la qualité du geste de tri, répond aux questions des usagers et assure les enlèvements en fonction du remplissage des bennes. Un règlement intérieur de chaque équipement régit son bon fonctionnement (matériaux acceptés, quantité).

Pour faciliter le tri par les utilisateurs de la déchetterie, les déchets acceptés sont symbolisés par des pictogrammes à proximité des bennes ou conteneurs :



Déchetterie de CARAMAN

route de Cambiac - 05.61.81.43.79

Horaires d'ouverture au public

du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Ouverture de la déchetterie de LANTA prévue en 2017

DONNEZ UNE SECONDE VIE A VOS HABITS

Vous pouvez déposer dans le conteneur du RELAIS (situé près du cimetière) de petits sacs, remplis de vêtements, linge de maison, chaussures, petite maroquinerie sacs à mains, ceintures).

Afin de préserver la qualité de vos dons et leur assurer une seconde vie :

- Utiliser des sacs, bien fermés, de 50 litres (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- Donner des vêtements propres et secs.
- Attacher les chaussures par paires.
- Séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.

L'Entreprise d'Insertion « Le RELAIS » assure la collecte et le tri de ces dons pour une réutilisation ou une valorisation optimale.

N'oubliez pas les associations caritatives (les Restos du Cœur, le Secours Populaire, le Secours Catholique...) ; elles récupèrent vos textiles, vaisselles et objets divers tout au long de l'année.

LES DECHETS RESIDUELS

Les déchets ménagers qui n'ont pu être recyclés, compostés ou valorisés (on parle de « déchets ultimes ») doivent être valorisés dans des sites répondants à des exigences environnementales propres à les accueillir.

TRIFYL avait donc choisi, depuis sa création, une solution innovante : le BIOREACTEUR qui consiste en une dégradation accélérée des déchets dans des cellules étanches. Mais aujourd'hui, le cadre réglementaire évolue. En effet, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 17 août 2015, laisse présager un impact important sur les solutions de stockage des déchets. Ainsi que la suppression des allègements de la TGAP dont bénéficiait le bioréacteur.

C'est dans ce contexte qu'en 2015 une large démarche de concertation a été engagée, par les élus et techniciens, autour de ce qui préfigure le « plan B ».

Dans le prochain bulletin municipal nous vous tiendrons informé sur la solution retenue, partagée, durable et à coût maîtrisé pour les contribuables.

EN CONCLUSION

MOINS DE DECHETS C'EST MOINS DE POLLUTION ET DE NUISANCES, MOINS D'ENERGIE GASPILLEE ET EN PLUS ÇA DIMINUE LA FACTURE DE NOS ACHATS.

UN-YU-AN : « LE PAVILLON DES NUAGES FARCEURS »

CEREMONIE DU THE JAPONAISE AU BOURG SAINT BERNARD

Depuis quelques mois, certains ont pu voir, rue Saint Paul, une étrange clôture en bambous qui entoure un petit bâtiment couleur chocolat... il s'agit en fait du pavillon de thé « Un-Yu-An », dédié à la cérémonie du thé japonaise, et qui a officiellement ouvert ses portes les 19 et 20 septembre derniers, dans notre beau village occitan de Bourg Saint Bernard !



Partie vivre au Japon pendant 15 ans, j'ai été initiée à la cérémonie du thé japonaise auprès de plusieurs maîtres de Thé. En 2001, je suis revenue m'installer au village, dans la maison de mes arrières grands-parents. Et c'est là, dans le jardin, que la petite bâtisse qui dans le temps servait de poulailler à mon arrière grand-père, m'est apparue comme étant l'endroit idéal pour créer un espace où je pourrais pratiquer la cérémonie du thé, et pourquoi pas, partager cet art traditionnel japonais avec quelques autres passionnés de culture, de Japon, ou tout simplement adeptes de calme et de sérénité.

Pour qui vient assister à une cérémonie du thé, Le Pavillon des Nuages Farceurs « Un-Yu-An » est comme un petit bout de Japon en plein Lauragais. Nous avons essayé de respecter au plus près les caractéristiques d'une chambre de thé authentique, tout en intégrant ces caractéristiques à l'existant (murs de briques foraines anciens...).

La cérémonie du Thé est une expérience unique, très enrichissante, et très apaisante. Un moment magique, hors du temps, à s'offrir comme une pause, un temps pour soi.

Pour participer à une cérémonie, appeler :

Dominique Kawano
06 74 91 60 60

Les cérémonies se font sur réservation, de préférence le vendredi.

- Tarifs : 35 euros pour une cérémonie de 1 heure environ, par personne.
- Tarifs dégressifs à partir de la 3ème personne.
- 5 personnes maximum par cérémonie.

Chasse aux oeufs du Lundi de Pâques

Le Comité des Fêtes et le Foyer Rural vont organiser pour la seconde année une chasse aux œufs le Lundi de Pâques. Les enfants vont se lancer à 9h30 à la recherche de leur butin gourmand autour de la place du pradal.

Inscription obligatoire jusqu'au 23 mars :
contact@predelafadaise.fr

Nous vous attendons nombreux !



CLSH Bourg Saint-Bernard

Toute l'équipe d'animation de l'accueil de Loisirs de Bourg Saint Bernard, vous présente ses meilleurs vœux.

Pour bien commencer cette nouvelle année, place à de nouveaux projet sur l'ALAE ! Au programme : atelier cuisine le vendredi, atelier danse le jeudi, atelier Zen 'art le lundi et pour finir, ouverture officielle de notre espace jeune (pour les 8 ans et +), chaque mardi à la bibliothèque. Cet espace sera dédié à l'enfant, pour mener des projets et partager ses passions entre copains. N'oublions pas la mise à disposition d'une salle, chaque lundi et jeudi pour les devoirs !



Concernant les NAPs, de nouveaux ateliers ont vu le jour :

- pour les plus jeunes (3/4 ans) découverte de la faune et de la flore, avec la fabrication d'un papillon géant, entièrement fait avec des matériaux recyclables ;
- pour les maternelles, atelier « danses du monde » ;
- pour les plus grands, initiation au chant, aux échecs et à la création de marionnettes, en vue d'un futur spectacle.

De plus, à l'ALSH de Bourg Saint Bernard, l'équipe d'animation travaille sur un projet autour de l'Europe et de son histoire. Nous organisons des manifestations en collaboration avec des personnes bénévoles et des associations telles que Roger Ferrando, pour un projet sur l'Allemagne, l'association « Clair de Terre ». Nous proposons avec cette dernière, une soirée observation des étoiles parents/enfants avec M. SARRAIL, le 20 janvier, de 18h00 à 19h00, suivie d'une « auberge espagnole ». (Selon le temps).

Et nous aurons le plaisir de recevoir Mme PINEL de l'association Rencontre, pour un jeu de piste sur l'histoire de Bourg Saint Bernard, le mercredi 17 février.

Pour les vacances d'hiver du 22 février au 04 mars, destination Brésil, avec des ateliers où les enfants pourront découvrir, les coutumes, les traditions, la cuisine, les sports et la langue, de ce pays.

Nous aurons le plaisir d'accueillir Sophie NAULEAU, qui pratique le langage des signes, dans la création de petites scénettes mimées avec les enfants.

Et pour compléter ce voyage, nous avons prévu plusieurs sorties : Quick/Bowling pour les plus grands, spectacle interactif et grands jeux pour les petits, une sortie cinéma, un inter-centre au rythme de la musique à Préserville et pour clôturer ce séjour, une soirée « Pyjama Party et Raclette » à Bourg Saint Bernard, le vendredi 04 mars, de 18h00 à 22h00.

Un séjour à la neige sera organisé du 29 février au 04 mars. Il est ouvert aux enfants de plus de 7 ans. Ils pourront s'initier au ski de fond, aux raquettes, à la balade avec chiens de traîneaux, à la construction d'igloo, à la luge et beaucoup d'autres surprises !

N'hésitez pas à inscrire vos enfants, pour participer à ces différentes journées !!!!

Renseignez-vous auprès de la Coordinatrice/Directrice LE&C Grand Sud : Latitia AUSSENAC : 06.41.69.35.48

Vous retrouverez toutes ces informations sur le site :

Ou bien par mail à : clsh-bourgstbernard@losireduc.org , téléphone au 06.78.71.27.34

Permanences à Coeur-Lauragais

Permanence de votre CAF

Les permanences physiques de la CAF 31 au siège social de Coeur Lauragais sont momentanément suspendues jusqu'au 1er avril 2016. Elles avaient lieu les 2ème et 4ème jeudis du mois de 8h30 à 12 heures. Le nouveau calendrier des permanences sera disponible dès que possible.

Les personnes souhaitant un entretien avec l'Assistante sociale relevant de la CAF peuvent contacter les services concernés au : 06 18 01 26 88 ou 05 67 77 44 24

Consultez gratuitement un avocat !

La Communauté de communes Cœur Lauragais a souhaité accueillir un point d'accès au droit. Elle a mis en place des permanences d'avocats qui ont lieu tous les deux mois. Ces consultations généralistes sont gratuites. Les avocats sont à votre écoute pour vous conseiller en toute confidentialité dans différents domaines : famille, travail, consommation, logement, surendettement...

Le calendrier des permanences :

- jeudi 7 janvier 2016 - Me Elisabeth de FRESNOYE
- jeudi 3 mars 2016 - Me Hélène SAINT AROMAN
- jeudi 12 mai 2016 - Me Elisabeth de FRESNOYE
- jeudi 7 juillet 2016 - Me Hélène SAINT AROMAN
- jeudi 8 septembre 2016 - Me Elisabeth de FRESNOYE
- jeudi 3 novembre 2016 - Me Hélène SAINT AROMAN

Les permanences des avocats ont lieu au siège de Cœur Lauragais de 10 heures à 12 heures. Pour prendre rendez-vous, contactez la Communauté de Communes au 05 62 18 42 80

Permanences de la MSA modifiées

En 2016, les permanences de la MSA seront assurées par Mme Sartor :

tous les mardis, le matin sans rendez-vous, l'après-midi sur rendez-vous

Pour tout renseignement et prise de rendez-vous, contactez le :
05 61 10 39 20 ou le 06 30 75 16 59

Permanences de mandataires judiciaires à la protection des majeurs

Pour prendre rendez-vous, contacter la Communauté de Communes Cœur Lauragais au 05.62.18.42.80 du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures.

Décès

- M. Joseph GRANOUILAC, le 29 septembre 2015
- Mme Noëla CESSÉS, le 9 novembre 2015
- M. François GOÛT, le 24 novembre 2015
- Mme Andrée VERTUT épouse JALABERT, le 29 novembre 2015



Naissances

- Ama-Yuna BERTELLI, née le 15 octobre 2015
- Lukas JO, né le 30 novembre 2015



Agenda



Mars

- le 18, Réunion publique sécurité routière
- le 28, Chasse aux oeufs
- le 30, Comédie musicale (Préserville)

Avril

- le 02, Printemps du Rire (Préserville)
- le 09, Duels du Rire (Préserville)

Plus d'info sur l'agenda
www.lauragais-tourisme.fr